

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE GUICHET DES ARTS Lancement et présentation

1. Rétroactes et contexte

1.1. Le souhait de voir créer un Guichet d'information à l'attention des artistes et des techniciens du spectacle sur les questions relatives à leur statut social et fiscal est ancien.

Il a notamment été exprimé dans le cadre des Etats Généraux de la Culture lancés à l'initiative de la Ministre Fadila Laanan en 2004.

Il a ensuite été inscrit sur la feuille de route des Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis cette date.

1.2. Le besoin d'information à l'attention des catégories professionnelles susvisées n'en est devenu que plus pressant lorsqu'en 2011, l'ONEM a revu partiellement ses positions administratives en remettant en question une partie des mécanismes que les artistes et les techniciens du spectacle croyaient acquis.

Ce revirement de jurisprudence a occasionné une avalanche de procédures judiciaires qui sont actuellement pendantes devant le Tribunal du travail de Bruxelles.

1.3. Dans cet intervalle, le Gouvernement fédéral a décidé de réformer le statut de l'artiste par une série de mesures qui devraient entrer en vigueur en 2014.

Les textes relatifs à ces réformes ne sont pas encore publiés dans leur intégralité pour l'instant, ils sont annoncés pour les semaines à venir.

2. Le Guichet des Arts

2.1. Début 2013, sous l'impulsion de la CGSP-Culture, les différentes associations actives dans le secteur de la culture ont été réunies aux fins de créer le Guichet des Arts, soit une structure de conseil et de formation à l'attention des artistes et des techniciens du spectacle.

C'est ainsi que le 18 novembre 2013, le Guichet des Arts a été constitué à l'intervention de la CGSP-Culture, la CSC Transcom, l'Union des Artistes du spectacle, le CAS, la SACD, la SABAM, la SOFAM, Prospere, le CPEPAS (chambre Patronale des directeur de théâtre) et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans l'intervalle, d'autres associations ont rejoint le Guichet, dont CONPEAS, la CTEJ, le FACIR, la CGSLB, l'ATPS et le Mouvement du Théâtre Action.

2.2. L'architecture du projet laisse également un espace d'intervention aux pouvoirs publics.

Actuellement la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne sont représentées au sein du Guichet des Arts.

2.3. La composition du Guichet des Arts telle qu'elle existe dans sa configuration actuelle n'est pas complète et ses membres fondateurs espèrent que d'autres associations en devenir rejoindront les rangs de la structure d'ici peu.

3. Missions

Le Guichet des Arts a 4 missions :

- Fournir une information collective et individuelle sur toutes les questions relatives au statut social et fiscal des artistes et des techniciens du spectacle.
- Présenter un programme de formation permanente des individus ou des groupes concernés par les activités du Guichet.
- Collecter toute information utile et relative à l'activité des secteurs concernés, analyser cette information.
- Poursuivre une veille politique, juridique et économique sur les questions relatives à l'exercice d'activités artistiques ou assimilées.

4. Financement

Le projet est financé à l'aide de moyens publics en telle sorte que les services du Guichet des Arts seront gratuits.

Outre une aide financière apportée par la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais de la Ministre Fadila Laanan, le soutien de la Cocof, des Régions de Bruxelles-Capitale et Wallonne a également été sollicité.

La Ministre Fadila Laanan a été la première à s'engager officiellement dans le soutien du projet.

Le projet du Guichet des Arts ne concerne pas que la Culture mais comporte également des dimensions relatives à l'emploi et à la formation.

Le montant des enveloppes n'est pas encore arrêté pour l'instant, les modalités de collaboration étant en cours de négociation.

5. Concrètement

5.1. Le Guichet envisage d'installer son siège et de tenir ses permanences à la Bellonne à Bruxelles, les négociations en vue de cette installation sont actuellement en cours.

Le Guichet tiendra également des permanences décentralisées en Région Wallonne, notamment à Liège et à Charleroi, en collaboration avec les Points Culture.

5.2. Une séance inaugurale se tiendra ce vendredi 24 janvier à 14h00 à l'Iselp à Bruxelles, en collaboration avec l'asbl Iles.

Le détail des séances ultérieures sera communiqué par après.